



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem (Recques-sur-Hem)

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	7

Extrait du Registre des Délibérations Séance du lundi 28 novembre 2011

L'an deux mille onze, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 18 novembre, s'est réuni à la mairie d'Audrehem sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires: M. Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA) remplacé par M. Daniel Tacquet, M. Majewicz (CCRA) remplacé par M. Daniel Duriez, M. Bouffart (CCRAVH), M. Hiraut (CCRAVH), Mme Polaert (CC3P), M. Cucheval (CC Lumbres).

Titulaires non remplacés: M. Vangrevelynghe (CCRA), M. Garenaux (CCRAVH), M. Bernard Rivenet (CCTP).

Secrétaire de séance : M. Hiraut (CCRAVH)

PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE PREVENTION DES INONDATIONS - DEMANDE DE LABELLISATION

L'Etat propose aux territoires concernés par des phénomènes d'inondations de répondre à une démarche de labellisation afin d'être soutenus techniquement et financièrement: il s'agit du dispositif « PAPI » pour programme d'aménagement et de prévention des inondations.

Le SYMVAHEM est à même de déposer sa candidature puisqu'il dispose aujourd'hui d'études et d'informations à partir desquelles il est possible de dresser un diagnostic territorial, une stratégie au regard des aléas inondations et un programme d'actions.

Ce programme d'action doit donner de la lisibilité au cours des six prochaines années. Il est axé autour des priorités locales, à savoir le ralentissement de l'eau sur le bassin versant et l'intégration de zones d'expansion de crues et de rétention des ruissellement.

Il est complété par des mesures visant à mieux connaître le risque, à alerter la population, à gérer les situations de crise, à anticiper ce risque dans les documents de planification, à accélérer le retour à l'état normal des secteurs touchés.

... / ...

... / ...

Il est à noter qu'une analyse « coût bénéfice » est indispensable pour juger de la bonne utilisation des fonds publics, de leur rentabilité et leur efficacité au regard des investissements envisagés sur le plan socio-économique.

Le Conseil syndical autorise le Président à déposer un dossier d'intention dans le cadre de la labellisation « PAPI » et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès des services instructeurs pour permettre au SYMVAHEM d'être retenu.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 19/12/11

Le Président, Christian PETTE



Christian PETTE

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie Conforme,*

Le Président, Christian PETTE.



SYNDICAT MIXTE
de la
Vallée
de la Hem

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

19 DEC. 2011



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem (Recques-sur-Hem)

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	7

Extrait du Registre des Délibérations Séance du lundi 28 novembre 2011

L'an deux mille onze, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 18 novembre, s'est réuni à la mairie d'Audrehem sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires: M. Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA) remplacé par M. Daniel Tacquet, M. Majewicz (CCRA) remplacé par M. Daniel Duriez, M. Bouffart (CCRAVH), M. Hiraut (CCRAVH), Mme Polaert (CC3P), M. Cucheval (CC Lumbres).

Titulaires non remplacés: M. Vangrevelynghe (CCRA), M. Garenaux (CCRAVH), M. Bernard Rivenet (CCTP).

Secrétaire de séance : M. Hiraut (CCRAVH)

CONVENTION AVEC LES WATERINGUES POUR LA MISE A DISPOSITION ET L'UTILISATION DE DONNEES

M. Pette donne toutes les précisions utiles concernant l'utilisation des données des Wateringues.

Afin de pouvoir disposer en temps réel d'informations sur la situation hydraulique dans le territoire des wateringues, en particulier en période de crue, l'Institution Interdépartementale des Wateringues du Nord Pas de Calais a décidé de mettre en place un système de centralisation de données.

Celui-ci doit permettre de rassembler, en permanence, les informations recueillies par les différents gestionnaires d'ouvrages ou de réseaux de mesures présents sur le secteur, et de les mettre à disposition des principaux responsables publics de la gestion des eaux.

Ce dispositif ne constitue toutefois, en aucun cas, un système d'annonce des crues mais plutôt un outil d'information et éventuellement d'aide à la décision pour la gestion des eaux.

A intervalle régulier, le poste de centralisation de l'Institution Interdépartementale des Wateringues vient se connecter :

- Au site FTP de VNF (à 07h30, 08h30, 14h00, 17h00 par liaison ADSL)
- Au site FTP pour la DREAL (à 08h00, 12h15, 16h15, 20h15 par liaison ADSL)

... / ...

... / ...

- Aux postes de supervision locale gérés par le Port de Calais, le Port Départemental de Gravelines, le Grand Port Maritime de Dunkerque et la société privée exploitant les stations dites de « Bergues » pour les données de niveau et de fonctionnement des ouvrages de l'Institution Interdépartementale des Wateringues, par liaison ADSL
- Au poste de supervision locale des ouvrages de la 4ème Section de Wateringues du Nord, par liaison ADSL (en attente de mise en service)

En retour, le poste de centralisation de données rend les données communes accessibles aux différents partenaires signataires d'une convention via Internet et par le biais d'un identifiant et d'un mot de passe. Cette prestation est entièrement gratuite pour le SYMVAHEM.

Le Conseil syndical autorise, à l'unanimité, le Président à signer une convention de mise à disposition et d'utilisation des données du système de l'institution interdépartementale des wateringues.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le

Le Président, Christian PETTE

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie Conforme,*

Le Président, Christian PETTE.

A circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem" is positioned to the left of a large, stylized handwritten signature in black ink.

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

19 DEC. 2011



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem (Recques-sur-Hem)

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	7

Extrait du Registre des Délibérations Séance du lundi 28 novembre 2011

L'an deux mille onze, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 18 novembre, s'est réuni à la mairie d'Audrehem sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires: M. Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA) remplacé par M. Daniel Tacquet, M. Majewicz (CCRA) remplacé par M. Daniel Duriez, M. Bouffart (CCRAVH), M. Hiraut (CCRAVH), Mme Polaert (CC3P), M. Cucheval (CC Lumbres).

Titulaires non remplacés: M. Vangrevelynghe (CCRA), M. Garenaux (CCRAVH), M. Bernard Rivenet (CCTP).

Secrétaire de séance : M. Hiraut (CCRAVH)

HYDRAULIQUE DOUCE - PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET LE CONSEIL GENERAL

M. Pette informe le Conseil de la réception de deux courriers de la part de la Chambre d'Agriculture qui se plaint de ne pas avoir été associé aux réunions de travail concernant le projet «hydraulique douce». Par ailleurs, ils ne sont pas favorables au projet de «ZEC».

Il rappelle ensuite que l'opération «hydraulique douce» consiste en la réalisation de mesures agri environnementales sur le bassin versant de la Hem, ne peut être mise en œuvre pour l'instant pour deux raisons principales :

- la mise en place d'une opération d'aménagement foncier sur le secteur de Licques qui induit une modification du parcellaire agricole,
- l'adhésion difficile des acteurs de la profession agricole au projet.

C'est pourquoi, il est nécessaire de changer d'approche afin de trouver une issue favorable à ce projet.

... / ...

... / ...

Le SYMVAHEM a donc demandé au Conseil Général de solliciter les services de la Chambre d'Agriculture pour la réalisation d'une étude d'avant projet sommaire sur l'ensemble du bassin versant de la Hem. Cette démarche aura pour intérêt d'être pilotée directement par la Chambre d'Agriculture, donc, de garantir une meilleure adhésion des exploitants et propriétaires agricoles pour le retour des conventions d'approbation du projet.

Cette étude d'avant projet sommaire est prise en charge par le Conseil Général. Sur la base de cette étude, un programme détaillé des aménagements pourra ensuite être établi dans le cadre d'une mission d'avant projet détaillé qui, elle, sera payante.

Le Conseil syndical autorise à l'unanimité le Président à signer tout document permettant la mise en place de ce partenariat entre le SYMVAHEM, la Chambre d'agriculture et le Conseil Général.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le

Le Président, Christian PETTE

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie Conforme,*

Le Président, Christian PETTE.



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

19 DEC. 2011



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem (Recques-sur-Hem)

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	7

Extrait du Registre des Délibérations Séance du lundi 28 novembre 2011

L'an deux mille onze, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 18 novembre, s'est réuni à la mairie d'Audrehem sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires: M. Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA) remplacé par M. Daniel Tacquet, M. Majewicz (CCRA) remplacé par M. Daniel Duriez, M. Bouffart (CCRAVH), M. Hiraut (CCRAVH), Mme Polaert (CC3P), M. Cucheval (CC Lumbres).

Titulaires non remplacés: M. Vangrevelynghe (CCRA), M. Garenaux (CCRAVH), M. Bernard Rivenet (CCTP).

Secrétaire de séance : M. Hiraut (CCRAVH)

ANALYSE COUT BENEFICE - MARCHÉ

M. Pette rappelle que l'étude projet du cabinet Royal Haskoning donne des informations essentielles sur l'efficacité et le coût des ouvrages envisagés en terme de ZEC et de ZRR.

Ainsi, la réalisation des ZEC s'élève à un montant 6 245 022 euros TTC (hors acquisition foncière) rapporté au nombre de 202 700 m³ stockés, le rapport affiché de 30,81 est insatisfaisant par rapport au critères de financement de l'Agence de l'Eau.

En revanche, la situation des ZRR est plus favorable avec un ratio de 8,80, pour un investissement de 581 741 euros TTC rapporté au 66100 m³ stockés.

C'est pourquoi, il est proposé de retenir dans les projets de ZEC et ZRR, les sites les plus pertinents et présentant le meilleur rapport « qualité prix ».

Pour ce faire, et de manière à répondre également au cahier des charges du PAPI, il est proposé de réaliser une étude d'analyse coût bénéfice (ACB) qui doit être considérée comme un outil d'aide à la décision et d'évaluation du programme d'action.

En effet, cette analyse portera à la fois sur les investissements sur le long terme du SYMVAHEM mais aussi sur les aménagements plus légers mentionnés dans le dossier d'intention du PAPI.

... / ...

... / ...

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical autorise le Président à :

- lancer la procédure de consultation de cette mission
- signer tout document permettant la mise en œuvre et l'exécution de ce marché ainsi que la mise en œuvre des formalités de demandes de subvention.
- engager la dépense dont le coût estimatif est de l'ordre de 10 000 euros HT.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le

Le Président, Christian PETTE

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie Conforme, -*

Le Président, Christian PETTE.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "C. Pette".

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

19 DEC. 2011